Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 6 juillet 2017

N°2017/035 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS E.CO.LE. POUR LA MISE EN CONFORMITE DE DEUX SALLES DE CLASSE ET LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE A L'ECOLE LA CHARMOYE

L'an deux mille dix-sept le jeudi 6 juillet 2017 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2017.

Etaient présents : 17
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Françoise VASSELON, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI,

Pouvoirs : 5
Mr Camille FASSI à Mme Danielle BOURGUIGNON, Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT à Mme Denise GONON, Mme Isabelle YEROMONAHOS à Mr Michel EBERHART, Mme Isabelle GUILA-CORNIL à Mme Geneviève CAIN, Mme Clémence LAUMONIER à Mr Eric KRAEMER

Absents excusés : 5
Mme Fathia BEN MABROUK, Mr Manuel MEZE, Mr Emmanuel FONKING, Mr Patrick AUGEY, Mr Christophe BLONDEL DEBLANGY

Madame Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170707-2017-035DEL-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

A l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du département une subvention dans le cadre du fonds E.CO.LE. pour les travaux de mise en conformité de deux salles de classe et de rénovation de la chaufferie du groupe scolaire la Charmoye.

Le montant total des travaux est estimé à 39 501,16 € H.T. et la subvention de 30% soit un montant de 11 850,35 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

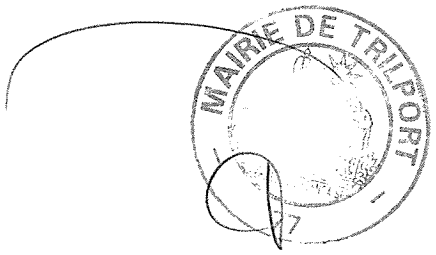

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170707-2017-035DEL-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017